

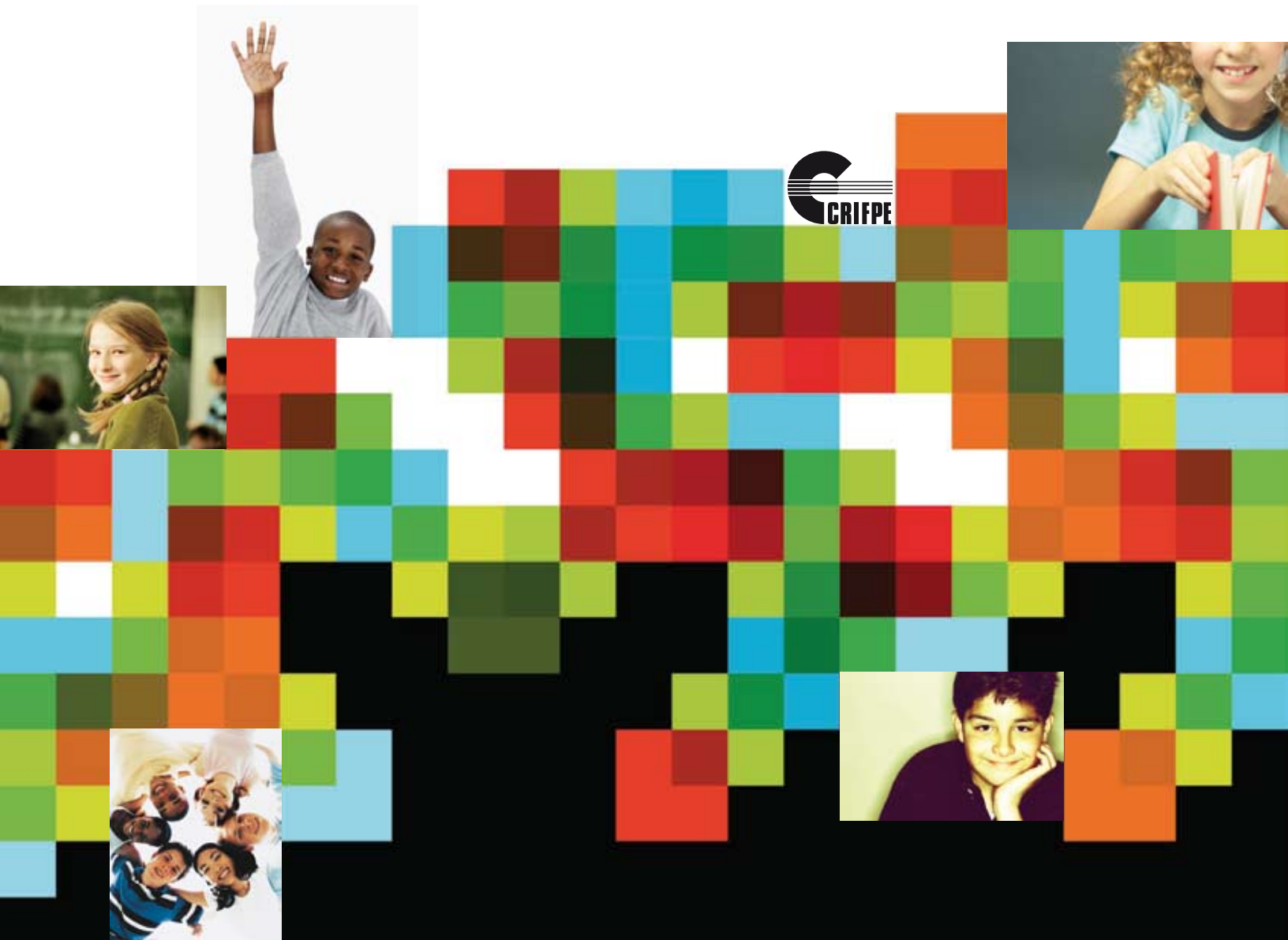
Mémoire

présenté

au Groupe de travail sur la création d'un *Institut national d'excellence en éducation*

par

Le Bureau de direction du Centre de recherche interuniversitaire
sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE)





1

Mémoire présenté au Groupe de travail sur la création d'un
Institut national d'excellence en éducation

Introduction

La réussite éducative constitue sans doute un enjeu majeur des démocraties occidentales. Peu de questions en effet engagent autant l'avenir d'une société, ses idéaux de justice et d'équité, son projet social et politique, son développement économique et culturel. La plus récente *Politique de la réussite éducative*, lancée le 21 juin dernier, propose à cet égard des orientations visant à soutenir la mobilisation de toute la société à l'égard de la réussite éducative. L'une d'entre elles touche précisément à la qualité des pratiques éducatives et pédagogiques des personnes qui interviennent auprès des élèves du primaire et du secondaire.

S'il existe plusieurs idées et façons d'intervenir, nombre d'entre elles cependant sont dénuées de fondements scientifiques. Elles viennent alors fausser la compréhension des phénomènes en jeu et déforment le jugement sur les actions pertinentes à mettre en œuvre. Ces actions touchent à toutes les facettes de la vie scolaire comme l'organisation des services, les pratiques d'enseignement et d'évaluation, les choix curriculaires, des actions qui peuvent nous conduire dans des directions non souhaitables.

De ce point de vue, la connaissance approfondie et l'utilisation adéquate et judicieuse des résultats de la recherche constituent sans doute les moyens les plus puissants pour favoriser l'adoption de pratiques éducatives et pédagogiques qui favorisent la réussite des élèves... de tous les élèves. C'est la raison pour laquelle la création d'un *Institut national d'excellence en éducation* s'avère de la plus haute importance pour garantir un éclairage objectif, neutre et rigoureux sur des questions d'importance en éducation afin que les acteurs puissent prendre les meilleures décisions possible.

Dans la suite de ce mémoire, nous examinerons, dans l'ordre :

1. La nature de l'Institut;
2. Les valeurs qui devraient présider à la création de cet Institut;
3. Les fonctions de l'Institut;
4. Son mandat;
5. Sa structure et sa composition;
6. Sa spécificité au regard d'autres instances existantes;
7. Son statut et sa pérennité;
8. Les aspects budgétaires;
9. Les standards de qualité.

2

Mémoire présenté au Groupe de travail sur la création d'un
Institut national d'excellence en éducation



1. Nature de l'*Institut national d'excellence en éducation*

L'Institut est un organisme national qui s'assure que les acteurs du monde scolaire, praticiens, formateurs, décideurs aient accès à des analyses rigoureuses et objectives portant sur le système scolaire, l'école et l'enseignement, et dont ils ont besoin pour assumer efficacement et de manière éclairée leur rôle respectif.

2. Les valeurs qui devraient présider à la création de l'*Institut national d'excellence en éducation*

Il est possible de décliner plusieurs valeurs devant orienter la création de cet Institut. Nous nous limitons aux deux suivantes, fondamentales selon nous :

Autonomie. Pour jouer correctement son rôle, l'Institut doit pouvoir bénéficier d'une complète autonomie face au pouvoir politique. Son existence se justifie précisément par cette indépendance qui rend ses travaux et ses analyses dignes de confiance. Tout comme Statistique Canada est une référence de qualité dans laquelle les citoyens ont confiance, il devrait en être de même pour l'Institut.

Rigueur. Il est attendu des travaux produits par un *Institut national d'excellence en éducation* qu'ils soient faits selon les règles de l'art en matière de recherche et d'analyse de telle sorte qu'ils puissent être considérés comme fiables.

3. Les fonctions de l'*Institut national d'excellence en éducation*

L'Institut poursuit plusieurs fonctions. Nous en avons cerné sept principales que nous présentons sans cependant les présenter par ordre d'importance.

- *Une fonction d'analyse descriptive.* L'Institut procède à des analyses à partir des données brutes du système. Ces données proviennent, par exemple, du MEES. Elles portent sur la performance des élèves aux examens, le décrochage scolaire, la diplomation, etc. Ces analyses visent à faire ressortir des constats, des tendances.
- *Une fonction comparative interne.* Trop souvent, on se limite à établir des portraits figés et ponctuels de situation sans les situer dans des perspectives évolutives. La contribution de l'Institut résiderait dans cette capacité d'archivage qui lui permettrait de réaliser des études longitudinales en vue de dégager des tendances, des lignes d'évolution de notre système éducatif.
- *Une fonction comparative externe.* Plus que jamais auparavant, nous vivons dans le village global et comme société, il est devenu essentiel de se situer par rapport aux autres sociétés comparables pour mieux percevoir ce qui fonctionne et ce qui mérite d'être amélioré. Il faut donc analyser les performances de notre système éducatif dans le cadre des grandes études internationales : PISA, TIMSS, PIRLS, etc.
- *Une fonction de production de données nouvelles* à partir d'études sur des enjeux spécifiques du système (par exemple : sur les liens entre la réussite scolaire et les diverses formes de défavorisation, sur le problème de la rétention des nouveaux enseignants, sur la question de la mixité scolaire ou encore celle de la relation entre le nombre d'élèves dans les classes et la réussite scolaire). Ces études serviront notamment à produire des données fiables et utiles pour le pilotage du système éducatif québécois. Elles pourraient être faites en collaboration avec des équipes ou centres de recherche québécois et spécialisés sur ces questions et ne devraient pas conduire à des redoublements inutiles qui vont mettre ces ressources en compétition plutôt qu'en complémentarité.



3

Mémoire présenté au Groupe de travail sur la création d'un *Institut national d'excellence en éducation*

- *Une fonction d'appui à la décision.* Fournir aux décideurs des résultats objectifs et probants formant une base sur laquelle s'appuyer pour prendre des décisions éclairées.
- *Une fonction de transfert des connaissances vers les praticiens en appui à leur pratique d'enseignement.* Certaines recherches sont plus pertinentes pour les acteurs de première ligne à l'école et dans les classes. L'Institut doit contribuer au transfert des connaissances vers les praticiens.
- *Une fonction d'évaluation périodique de la Politique de la réussite éducative.* L'Institut assurera le suivi de la mise en œuvre de la *Politique de la réussite éducative* et produira des données et des analyses à cet effet. Cette politique contient beaucoup d'objectifs, d'enjeux et d'actions que le gouvernement envisage de mettre en œuvre. L'apport de cet organisme indépendant permettra d'en assurer le suivi régulier de manière rigoureuse et de produire des bilans bien documentés.

4. Le mandat de l'*Institut national d'excellence en éducation*

Le mandat de l'Institut est de dresser des portraits, ponctuels et évolutifs, du système éducatif en ce qui concerne sa *performance* (par exemple : des élèves aux examens ministériels), sa *composition* (son personnel), et l'*amélioration des pratiques* des acteurs de première ligne.

Pour ce faire, il réalisera des tâches permanentes, statutaires, et des tâches ponctuelles qui concernent plutôt des études commandées pour répondre à certaines questions précises.

Nous pouvons définir les tâches *permanentes* comme étant celles qui consistent à produire, recueillir et analyser les données sur les performances du système éducatif. Sur ce plan, l'Institut jouera le rôle d'observatoire du système éducatif. Il fera, par exemple, des analyses de l'évolution des performances des élèves aux examens ou encore des analyses de l'évolution des personnels scolaires. Il pourra examiner les liens entre les performances du système éducatif et d'autres variables déterminantes.

Les tâches ponctuelles renvoient plus particulièrement au *transfert des connaissances vers les praticiens en appui à leur pratique d'enseignement*. À partir de demandes gouvernementales, l'Institut fera des analyses sur des thèmes ponctuels et fournira les résultats aux acteurs. Par exemple, il pourra faire des méta-analyses ou des synthèses de recherches quantitatives ou qualitatives sur des problèmes qui exigent un éclairage scientifique ou encore sur des thèmes précis comme des méthodes, dispositifs, approches d'enseignement à propos desquels le système éducatif s'interroge.



5. Structure et composition de l'*Institut national d'excellence en éducation*

5.1 Structure

La structure de l'Institut serait formée d'un *directeur scientifique* nommé par un comité d'experts pour un mandat de 4 ans, qui coordonne l'ensemble des activités de l'Institut, et d'un *comité scientifique* constitué des chercheurs permanents de l'Institut et de chercheurs occasionnels pour des mandats ponctuels.

5.2 Composition

Le personnel de recherche *permanent* de l'Institut comprend principalement des experts reconnus en méthodes de recherche et en statistiques.

L'Institut s'adjoit aussi, sur une base *ponctuelle* des experts reconnus, des équipes ou centres de recherche recrutés pour réaliser des mandats de recherche précis.

6. Spécificité de l'*Institut national d'excellence en éducation au regard d'autres instances existantes*

L'Institut occupe un *espace de recherche* qui est soit laissé vacant par les autres instances ou soit ne peut être occupé par les instances existantes.

En ce sens, l'Institut joue un rôle *distinct* de celui du Conseil supérieur de l'éducation. Il s'en distingue à la fois par la composition de son équipe qui se caractérise essentiellement par son expertise scientifique et sa capacité de produire des recherches d'envergure. En fait, à bien des égards, l'Institut devrait se situer en amont du CSE au sens où il produit des analyses qui seront utilisées par la suite par le CSE dans sa fonction d'organisme-conseil auprès du Ministère et qui regroupe des acteurs provenant de diverses sphères du monde de l'éducation et de la société civile.

Par ailleurs, en raison de leur « statut temporaire » assujetti aux aléas du financement par concours, les équipes ou centres de recherche ne peuvent véritablement s'occuper des fonctions ci-haut nommées qui exigent des équipes de chercheurs permanentes.

De même, en raison de son rôle de bras ouvrier du gouvernement, le personnel du Ministère ne possède pas l'indépendance nécessaire pour produire des études neutres et exemptes de parti pris favorable envers le pouvoir.

Pour être tout à fait clair, l'Institut devrait ressembler davantage à des organismes comme Statistique Canada (<https://www.statcan.gc.ca/fra/apercu/statcan#a1>) ou encore Whatworks Clearinghouse (<https://ies.ed.gov/ncee/wwc/>), organismes indépendants qui fournissent des données fiables aux décideurs de quelque parti politique que ce soit.

Il faut noter que l'espace spécifique occupé par l'Institut ne signifie pas qu'il se place en concurrence avec les autres organismes ou centres de recherche. Au contraire, l'Institut ne travaille pas isolément, il entretient des relations avec les autres organismes, centres de recherches et chercheurs avec lesquels il cherche à développer des synergies pour améliorer la réussite des élèves. Ainsi, l'Institut crée une *plus-value* sans empiéter sur les objets des organismes, centres, chaires et groupes de recherche qui existent déjà. Il permettra de dépasser ce qui se fait déjà au Québec et éventuellement servira à repérer et à rassembler les résultats pertinents et éclairants au regard de la réussite scolaire et des pratiques éducatives et pédagogiques.



5

Mémoire présenté au Groupe de travail sur la création d'un
Institut national d'excellence en éducation



7. Statut et pérennité de l'*Institut national d'excellence en éducation*

De la même manière que le Conseil supérieur de l'éducation est une instance permanente depuis la création du ministère de l'Éducation en raison de son statut enchâssé dans une loi, il faudra également encadrer ce nouvel organisme dans une loi afin de lui donner une certaine protection contre les humeurs politiques du temps qui l'empêcheraient de jouer pleinement son rôle, voire de mettre en péril son existence. On se rappellera par exemple que l'INRS-Éducation, créé en 1975, est finalement disparu en 1985. L'IQRC, fondé en 1979, a été intégré en 1994 à l'INRS et est devenu membre du réseau UQ. Ces transformations et migrations changent nécessairement la nature, la mission et le fonctionnement de ces organisations.

8. Budget de l'*Institut national d'excellence en éducation*

Il est important d'insister sur l'idée que le financement de cet Institut ne se fasse pas au détriment des autres organisations, centres de recherche et programmes de financement de la recherche au Québec (FRQSC) qui doivent continuer de remplir adéquatement leur mandat dans la mesure où ils disposeront des ressources qui leur sont dévolues. La création de l'Institut nécessite donc l'ajout d'argent frais pour réaliser adéquatement sa mission sans amputer le fonctionnement des autres instances existantes.

9. Standards de qualité

L'Institut aura à maintenir de hauts standards de qualité dans ses recherches. Ses rapports devront être rédigés de manière rigoureuse tant sur le plan méthodologique que sur celui de l'analyse des résultats. En fait, cet Institut doit être à la hauteur du nom qui le désigne, un *Institut d'excellence* doté d'une réputation d'*excellence* au niveau de celle que Statistique Canada a su bâtir au fil du temps. C'est ce niveau d'excellence des recherches produites qui finalement assurera la pérennité de l'Institut.

Québec, le 9 novembre 2017

Clermont **GAUTHIER**, Ph.D.

Denis **SIMARD**, Ph.D.

Bureau de direction du CRIFPE

Thierry **KARSENTI**, Université de Montréal
Directeur

Simon **COLLIN**, UQAM

Jean-François **DESBIENS**, Université de Sherbrooke

Clermont **GAUTHIER**, Université Laval

Joséphine **MUKAMURERA**, Université de Sherbrooke

Denis **SIMARD**, Université Laval

Maurice **TARDIF**, Université de Montréal